



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

**2021**

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ARTICLES D2224-1 ET SUIVANTS),  
MODIFIE PAR LE DECRET N°2015-1827

**Communauté de communes Sèvre & Loire**

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet  
Tél. 02 51 71 92 12 • [www.cc-sevreloire.fr](http://www.cc-sevreloire.fr) • [contact@cc-sevreloire.fr](mailto:contact@cc-sevreloire.fr)

# Sommaire

<b>1-</b>	<b>Territoire et compétences .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Territoire .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Compétences exercées.....</b>	<b>3</b>
<b>2-</b>	<b>Organisation du service public de collecte des déchets .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>La maintenance des bacs roulants .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2</b>	<b>La collecte des déchets ménagers et assimilés .....</b>	<b>4</b>
2.2.1	Organisation de la collecte en porte à porte .....	4
2.2.2	Les ordures ménagères résiduelles .....	5
2.2.3	Les emballages ménagers .....	5
2.2.4	La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire .....	6
2.2.5	La collecte en déchèteries .....	8
2.2.6	Le réemploi .....	8
<b>2.3</b>	<b>Le traitement des déchets ménagers et assimilés .....</b>	<b>9</b>
2.3.1	Traitement des ordures ménagères résiduelles .....	9
2.3.2	Tri des emballages ménagers.....	10
2.3.3	Traitement des déchets issus des déchèteries .....	12
2.3.4	Compostage individuel.....	13
2.3.5	Bilan du traitement des déchets.....	13
<b>3-</b>	<b>La Redevance incitative .....</b>	<b>14</b>
<b>4-</b>	<b>Actions de communication .....</b>	<b>14</b>
<b>5-</b>	<b>Les faits marquants .....</b>	<b>14</b>
<b>6-</b>	<b>Le bilan financier du service - Evolution budgétaire 2018-2021 .....</b>	<b>14</b>

# 1- Territoire et compétences

## 1.1 Territoire

La Communauté de Communes Sèvre et Loire est née de la fusion des Communautés de Communes de Vallet et de Loire-Divatte au 1er janvier 2017. Elle comprend 11 communes.

Population : 48 841 habitants (population INSEE Totale).  
Territoire d'habitat mixte à dominante rurale



## 1.2 Compétences exercées

La CCSL assure la compétence « collecte et traitement » comprenant les opérations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. La compétence traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte est confiée au syndicat de traitement Valo3e.

Le territoire de Valor3e s'étend les départements du Maine et Loire et de la Loire Atlantique et comprend 339106 habitants répartis sur 4 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté ;
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre Maine agglo ;
- Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Valor3E est chargé de réaliser des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

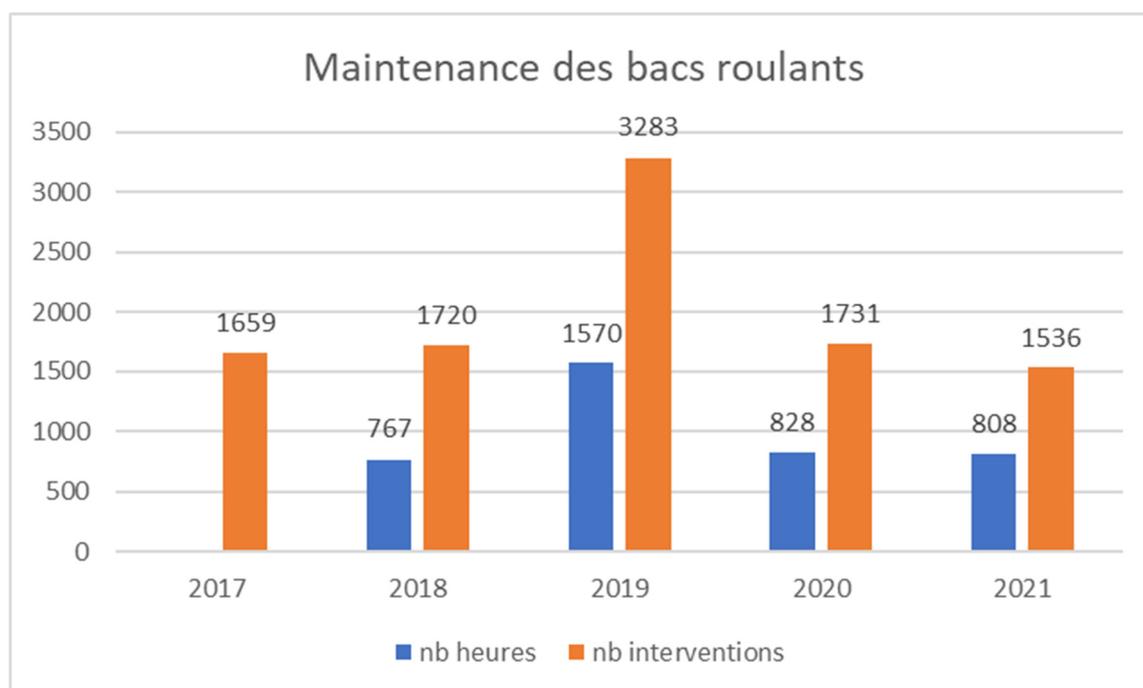
## 2- Organisation du service public de collecte des déchets

### 2.1 La maintenance des bacs roulants

L'activité de maintenance sur les bacs a diminué de 11 % en 2021 par rapport à 2020 avec 1536 interventions (dotations, réparations, retrait des bacs).

Rappel des règles de dotation des bacs mises en place au 1er janvier 2019 :

- 80 litres : 1 à 3 personnes
- 120 litres : 2-3 personnes
- 180 litres : 4-5 personnes
- 240 litres : 6 personnes et +



### 2.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés

#### 2.2.1 Organisation de la collecte en porte à porte

##### Moyens matériels

La collecte des OMR et des emballages a lieu simultanément en bennes bi-compartmentées : 3 bennes PTAC de 26 tonnes équipées de lève-conteneurs automatiques et d'un système d'identification des bacs. Une benne de secours équipée d'un système d'identification des bacs est à disposition de la collectivité en cas de besoin.

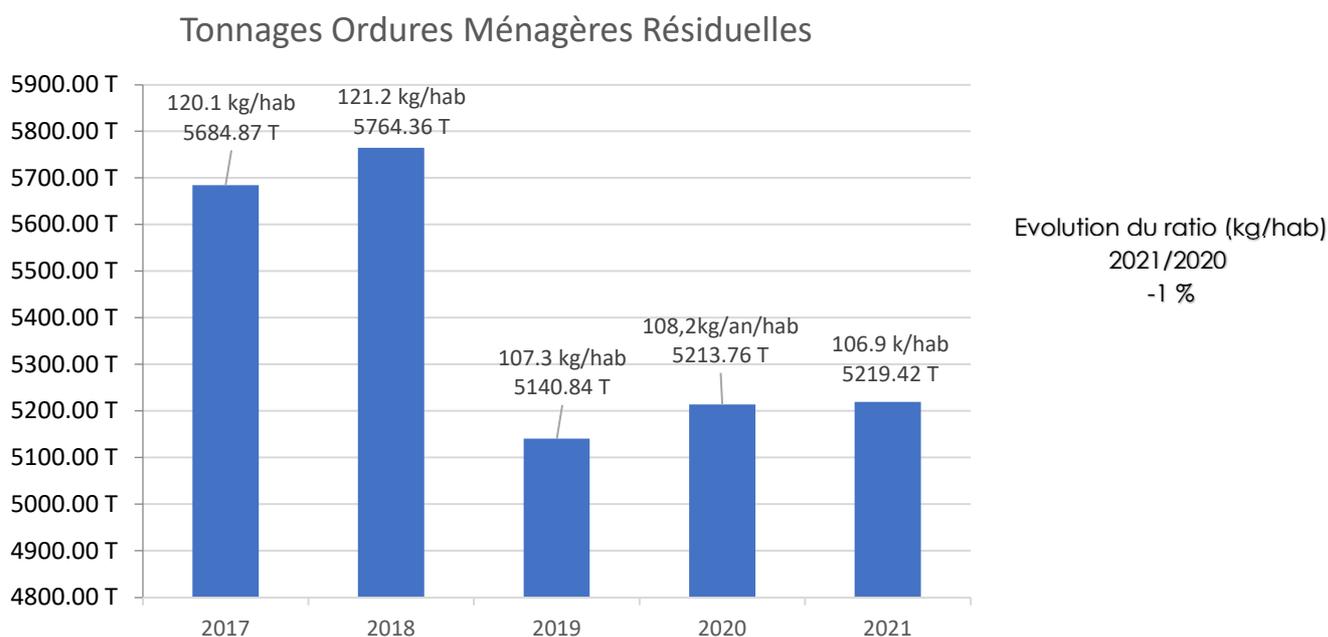
##### Moyens humains : 6,8 ETP

- Collecte une fois tous les 15 jours des particuliers : lundi, mardi mercredi, jeudi et vendredi : 3 équipages composés d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (6 ETP) ;

- Collecte hebdomadaire des professionnels mardi et jeudi : 1 équipage composé d'1 chauffeur et d'1 équipier de collecte (0,8 ETP).

Au 1er janvier 2019, la CCSL gère la collecte avec un nouveau prestataire, l'entreprise Coved, retenue suite à l'appel d'offres lancé en mai 2018. De nouveaux circuits de collecte sont mis en place et la fréquence de collecte a été harmonisée sur l'ensemble du territoire à une fois tous les quinze jours. La CCSL a obtenu en décembre 2018 un avis favorable de la préfecture à sa demande de dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles. Une collecte hebdomadaire est toutefois maintenue pour des raisons sanitaires auprès des gros producteurs.

## 2.2.2 Les ordures ménagères résiduelles



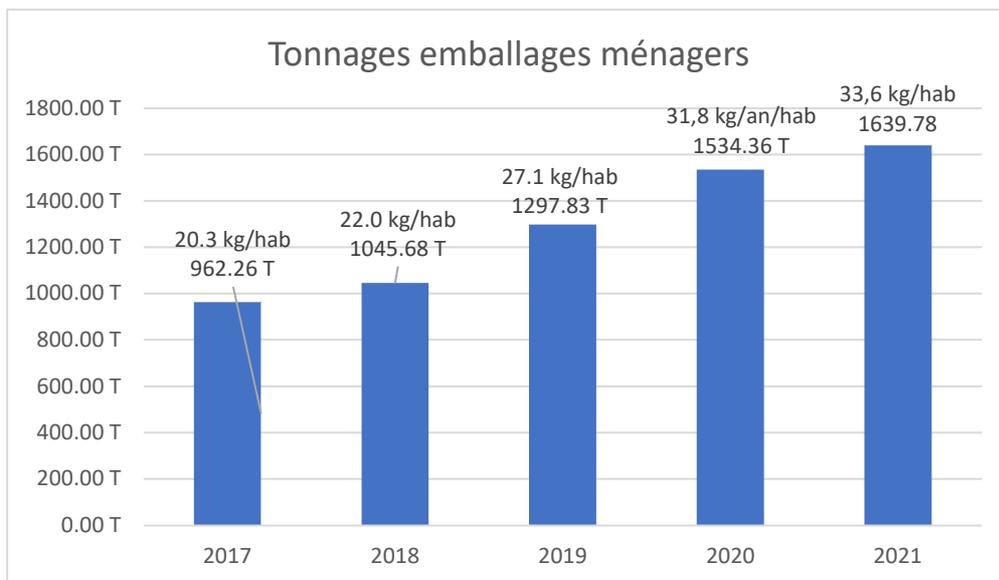
Le ratio produit par habitant en 2021 est quasi stable avec 1% de diminution de la production des OMR.

Valeur de référence des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (année 2018) : 145 kg/hab

## 2.2.3 Les emballages ménagers

On constate une augmentation de 5% du ratio d'emballages collectés par rapport à l'année 2020. On passe de 31,8 kg/hab en 2020 à 33,6 kg/habitant en 2021. Cela confirme que les habitants ont bien intégré les nouvelles consignes de tri.

La catégorie « emballages légers recyclables » comprend les boîtes métalliques (acier et aluminium), tous les emballages en plastique, les sacs et les films plastique, les cardonnets et les briques alimentaires. Les emballages légers recyclables sont collectés soit en sacs jaunes translucides soit en bacs jaunes pour les professionnels et certains habitats collectifs.



Evolution du ratio (kg/hab)  
2021/2020 :  
+5 %

## 2.2.4 La collecte du verre/papier/textile en Points d'Apport Volontaire

Les colonnes d'apport volontaires verre, papier, textile, sont réparties sur 97 points d'apport volontaires :

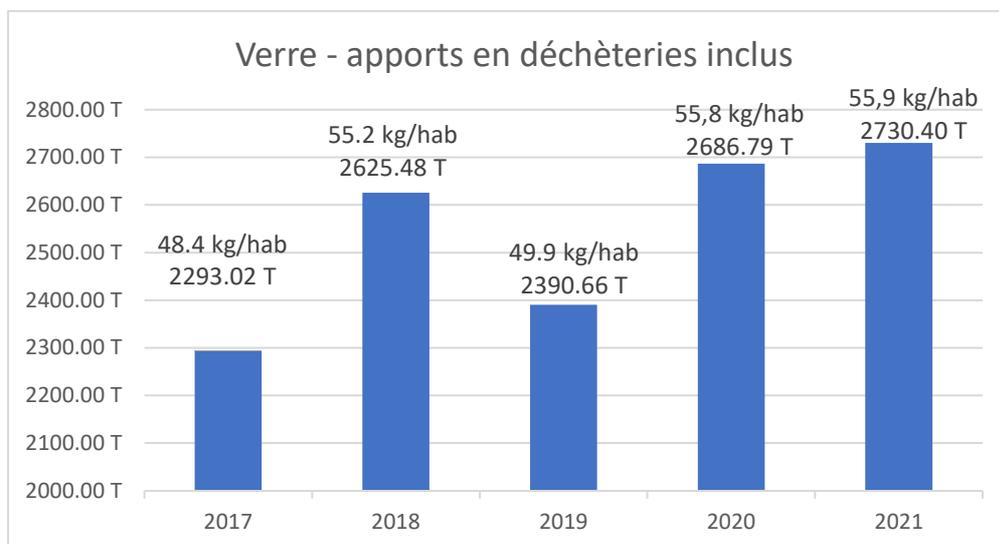
- 113 colonnes verre

Trois colonnes d'apport volontaire pour le verre ont été ajoutés en 2021 : espace culturel le Champilambart à Vallet, Parking domaine de l'Ecu au Landreau et rue Louis Lumière au Loroux Bottereau.

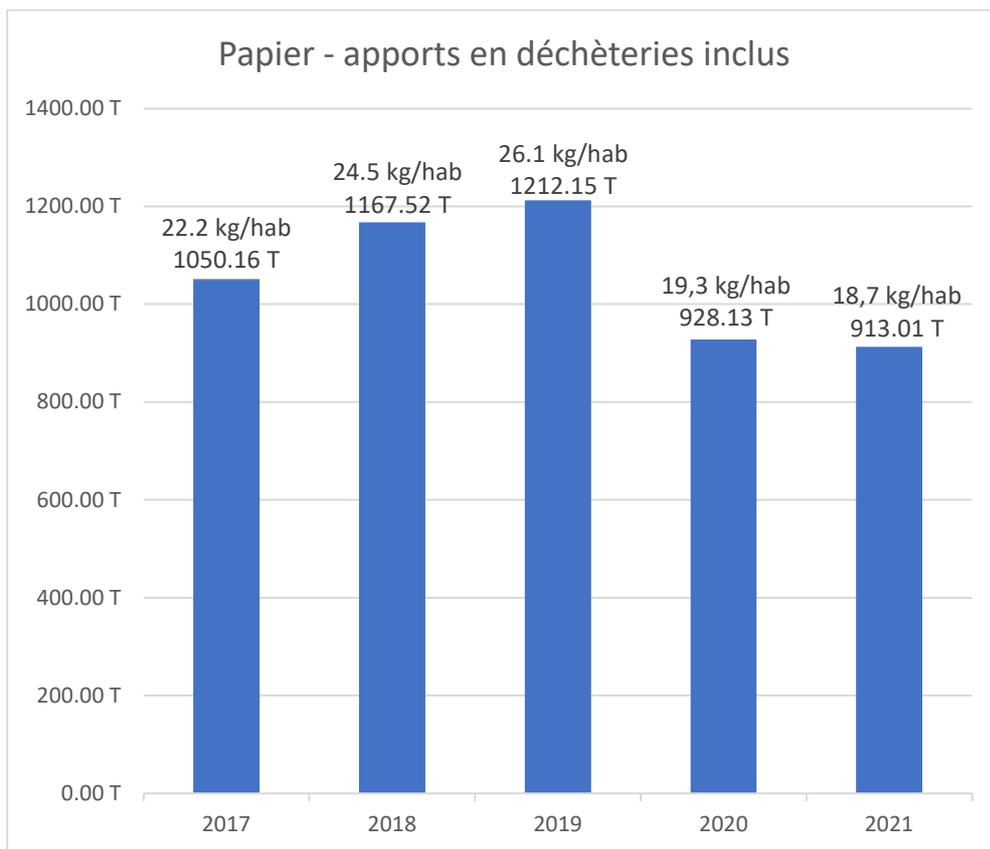
- 94 colonnes papier
- 31 colonnes textiles (25 points de collecte)

Evolution des tonnages

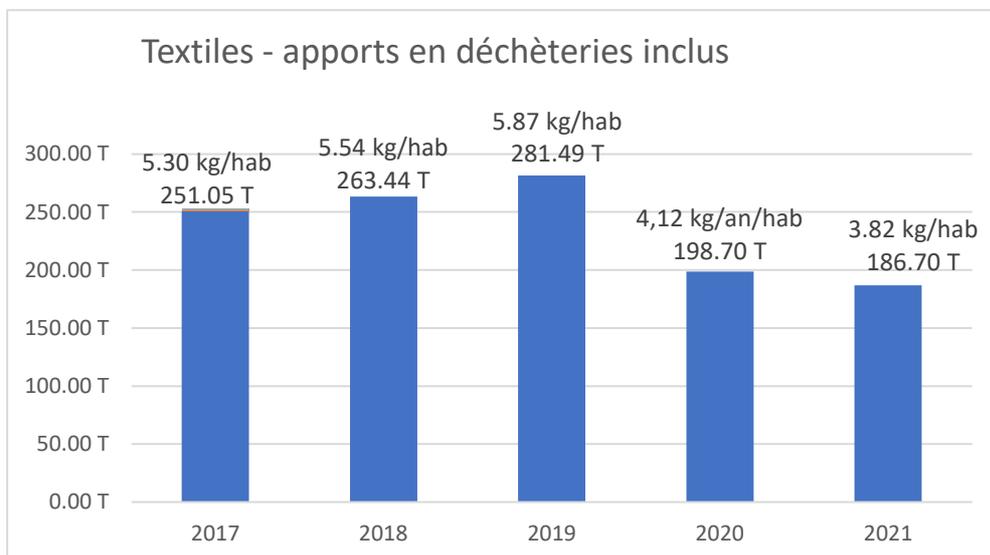
- Verre : stabilisation de la production (55,8 kg/hab en 2021 ; 55,9 kg en 2020) ;
- Papier : baisse de 3% du ratio de production (18,7 kg/hab en 2021 ; 19,3 kg/an en 2020) ;
- Textiles : baisse de 7% du ratio de production (3,82 kg/hab en 2021 ; 4,12 kg en 2020).



Valeur de référence des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (année 2018) : 44 kg/hab



Evolution du ratio (kg/hab)  
2021/2020 :  
-3 %



Evolution du ratio (kg/hab)  
2021/2020 :  
-7 %

## 2.2.5 La collecte en déchèteries

On constate une augmentation de 17% du ratio déchèteries de 480 kg/hab en 2020 à 563 kg/hab en 2021 (gravats inclus). Cette augmentation est notamment due aux dépôts des professionnels en gravats (+36%) et aux dépôts de déchets verts (+13%). La part des déchets verts représente 23% des dépôts en déchèteries.

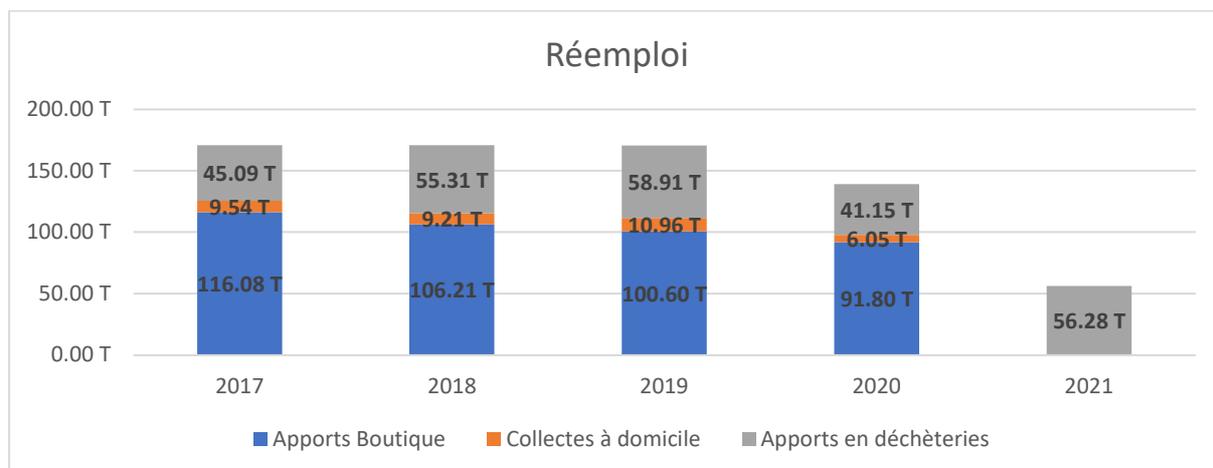
FLUX	2018	2019	2020	2021	2020/2021
TOUT-VENANT	2 131	2 179	2 434	2 617	8%
PLASTIQUE DUR	217	240	254	282	11%
PLATRE	92	118	122	117	-4%
BOIS B	1 254	1 429	1 390	1 478	6%
BOIS A	248	413	343	392	14%
GRAVATS	8 223	9 066	9 234	12 586	36%
DECHETS VERTS VALLET	2 016	2 089	2 323	2 635	13%
DECHETS VERTS CAD	3 700	3 700	3 700	3 700	0%
SOUCHES	360	333	357	352	-1%
HUITRES	2.6	4.4	3.7	3.5	-5%
HUILES MOTEUR	18.0	31.0	22.0	25.1	14%
DDS HORS ECO	105	142	92	106	15%
DDS ECODDS	28.4	41.1	44.8	46.4	4%
AMIANTE	41.5	97.4	77.8	114.9	48%
PNEUMATIQUES	22.9	7.0	16.6	15.0	-10%
METAUX	660	699	758	796	5%
METAUX NON FERREUX	20.4	46.0	42.7	53.4	25%
CARTON	662	681	600	723	21%
COMPOST PRODUIT	800	1 400	2 000	1 800	-10%
DEEE	392	439	397	420	6%
POLYSTYRENE	7.00	9.34	10.60	12.64	19%
ECOMOBILIER	765	899	878	1 000	14%
PILES	5.77	5.34	6.18	6.27	2%
NEONS	0.85	1.67	1.07	1.48	39%
LAMPES	0.64	0.71	0.99	1.16	18%
PNEUMATIQUES HORS ALIAPUR	7.04	12.86	16.62	15.02	-10%
HUITRES	4.38	3.66	3.94	3.48	-12%
FILMS PLASTIQUES	13.32	12.00	7.42	6.95	-6%
TOTAL APPORTS DECHETERIES (hors production de compost)	20997 t	22701 t	23136 t	27510 t	19%
Ratio kg/an/hab	441 kg	474 kg	480 kg	563 kg	17%

Le ratio hors gravats est de 306 kg/habitant en 2021. C'est 32% supérieur à la valeur de référence des collectivités en tarification incitative à l'échelle nationale (année 2018) : 233 kg/hab (hors gravats).

## 2.2.6 Le réemploi

L'Ecocyclerie Patmouille permet aux usagers de déposer les objets de réemploi directement en boutique ou en déchèteries. Un service payant de collecte à domicile est également à disposition (sous conditions). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les apports en boutique et les collectes à domicile ne sont plus mesurés.

On constate une augmentation de 37% des apports d'objets de réemploi en déchèteries en 2021 par rapport à l'année 2020.

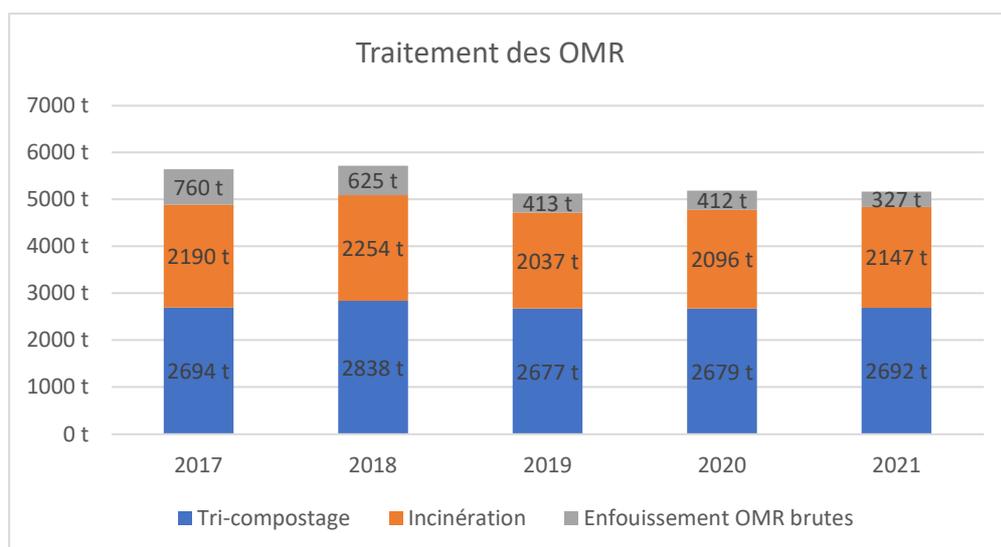


## 2.3 Le traitement des déchets ménagers et assimilés

### 2.3.1 Traitement des ordures ménagères résiduelles

L'ensemble des tonnages transitent par le centre de transfert de Saint Germain sur Moine. A partir de ce point, les tonnages sont massifiés pour être acheminés par bennes à fond mouvant sur les installations de traitement suivantes :

- L'unité de tri-compostage Valor3E (Bourgneuf en Mauges) ;
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Boyer Leroux (La Séguinière) qui accueille les refus issus de l'unité de tri-compostage ;
- Les 2 Unités de Valorisation Énergétique AEC (Couëron) et LA SAVED (Lasse).



En 2021, 2 692 tonnes ordures ménagères brutes ont fait l'objet d'une **valorisation biologique** par tri-compostage de la part fermentescible (52% des OMR). Il a ainsi été produit 439 tonnes de compost. Le tri-compostage a également permis de recycler 40 tonnes de métaux ferreux. Le reste (déchets ultime) est enfouï en installation de stockage de déchets non dangereux.

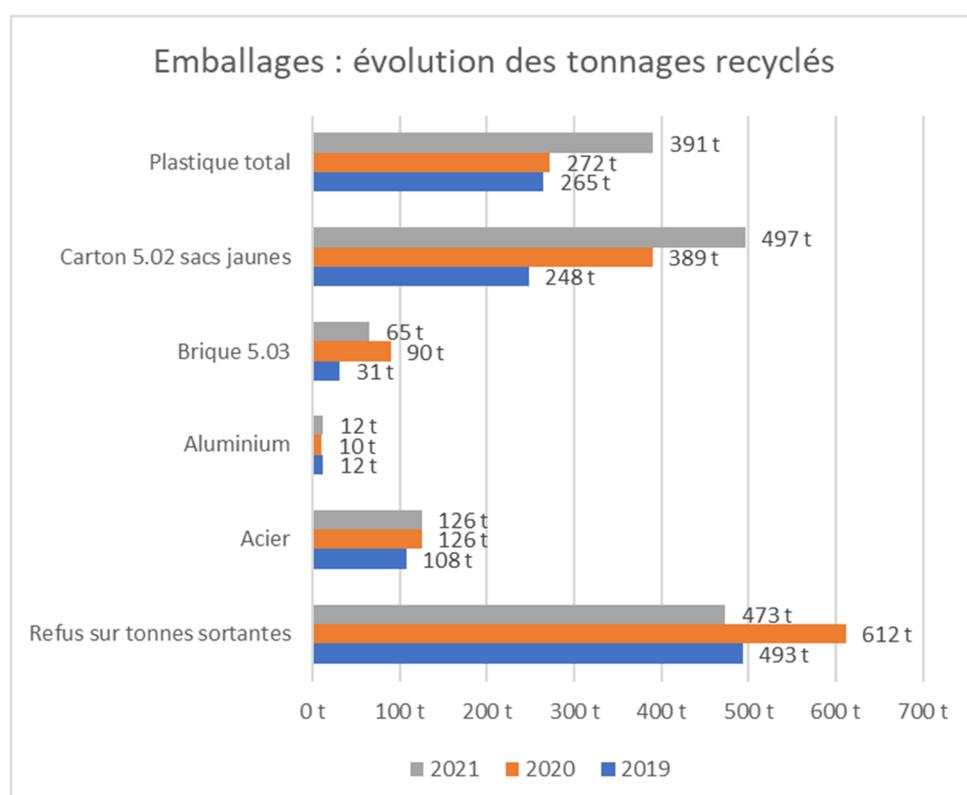
Également 2 147 tonnes font l'objet d'une **valorisation énergétique** (42% des OMR) par incinération avec récupération de l'énergie sur les unités de Nantes (ALCEA) et de Lasse (La SAVED).

Enfin 327 tonnes (6% des OMR) sont enfouies directement en installation de stockage de déchets non dangereux à la Séguinière (Sas Cet Bouyer Leroux). Valor3e a fait le choix de supprimer progressivement le recours à l'enfouissement direct. A compter de 2023, plus aucune tonne d'OMR ne sera traitée en enfouissement, sauf en cas d'incapacité des incinérateurs à recevoir les tonnages.

### 2.3.2 Tri des emballages ménagers

En 2021, le syndicat de traitement Valor3e a confié le tri de 5% du flux des emballages collectés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron (Véolia). Le reste a été trié au centre de tri de Saint Laurent des Autels (Coved).

Sur ces deux centres de tri, les emballages collectés ont fait l'objet de caractérisations afin de quantifier les tonnages de chaque matériau à envoyer aux repreneurs. Au total **1 090 tonnes d'emballages** ont fait l'objet d'un recyclage, c'est +23% de plus qu'en 2020.



La part des emballages plastiques produits en 2021 a augmenté de 43% par rapport à 2020 grâce à une amélioration des conditions d'exploitation du centre de tri de Saint Laurent des Autels.

Pour la deuxième année consécutive on constate une forte augmentation des cartons d'emballages issus des sacs jaunes sur l'année 2021 (+28 %). Le développement de la vente et ligne suite à la crise sanitaire explique cette augmentation. La production de carton en briques, en revanche, a diminué de 27%.

La production de métaux est stable pour l'acier (126 tonnes) et on constate une légère augmentation de 15% en pour l'aluminium (12 tonnes) ;

La production de refus du centre de tri a diminué de 23% par rapport à 2020 suite à l'amélioration de ses conditions d'exploitation. Des solutions techniques ont été apportées en fin d'année 2020 pour optimiser le tri.

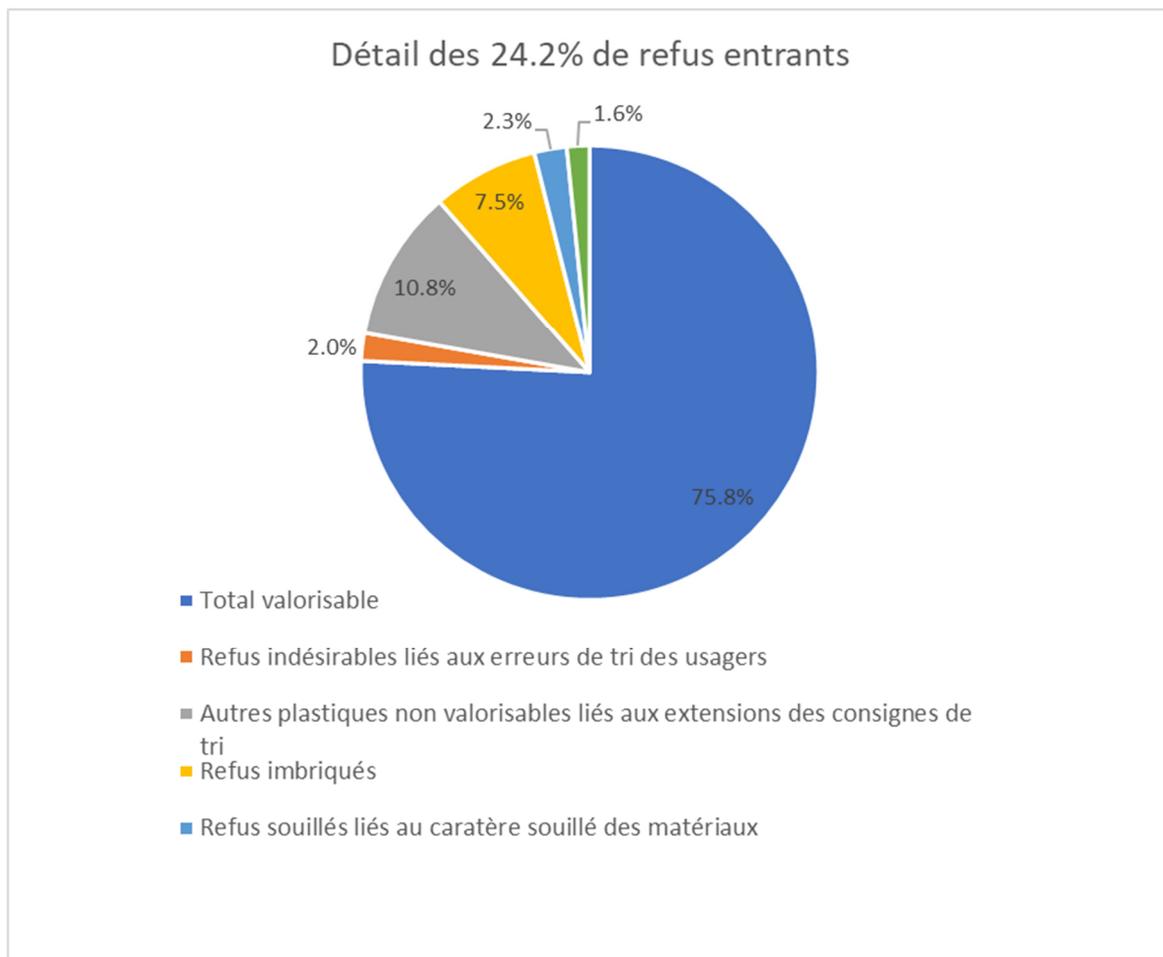
**Taux moyen de refus de tri des habitants : 24,2%**

L'indicateur le plus important de la qualité du tri des habitants est le taux moyen de refus de tri des habitants. Ce taux est calculé sur les tonnes entrantes par les caractérisations. Il est de 24.2% et en diminution par rapport à 2020 (24.9%).

Il est important de distinguer deux refus différents :

- ✓ Les refus liés aux erreurs du geste de tri des usagers. Cela concerne seulement 2% des emballages collectés (par exemple présence de papier ou de verre dans le sac jaune) ; Ce taux est en nette diminution par rapport à l'année 2020 où il était de 4.5%.
- ✓ Les autres refus de tri où l'usager a respecté la consigne de tri, mais les emballages ne pourront pas être recyclés pour les quatre raisons suivantes :
  - parce qu'ils sont imbriqués les uns dans les autres et ne peuvent plus être séparés (7.5%)
  - parce qu'ils sont souillés par des restes alimentaires (2.3%) ;
  - parce qu'ils sont de taille trop petite pour pouvoir être captés sur la table de tri (1,6%) ;
  - parce qu'il ne sont pas recyclables de par leur nature (10.8%) C'est le cas des emballages plastique multimatériaux. Il s'agit de la part des refus liés aux extensions des consignes de tri dans la totalité des refus de tri entrants dans le centre de tri.

L'ensemble des refus de tri sont valorisés énergétiquement par transformation en CSR (Combustible solide de récupération) et sont utilisés pour alimenter les fours de l'usine du cimentier Lafarge en Mayenne.



### 2.3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Type de déchets recyclés	Transporteur - Repreneur	Nature du traitement
Carton 1.05	Revipac - Papeterie Saint-Michel – groupe Thiollet	Valorisation matière
Compost	CCSL- Fabrication sur site	Valorisation matière - Amendement
Métaux ferreux	AFM DERICHEBOURG	Valorisation matière - Pièces automobiles
Métaux non ferreux		Trie en régie - Valorisation matière
Papier non trié 5.01	NORSKE SKOG	Valorisation matière - Papier
Meubles (DEA)	Eco-mobilier	Réutilisation - Réemploi
Bois	Brangeon Environnement	Valorisation matière et énergétique Bois traité : Fabricant de meuble Gautier Bois brut : incinération Cimentier Lafarge à St-Pierre-la-Cour)
Tout Venant	Brangeon Environnement	Enfouissement – La Poitevine
Amiante	Séché Environnement	Enfouissement (Ecoterre du Cellier)
Plastique dur	Brangeon - Plateforme logistique Saint-Pierre-des-Corps	Valorisation matière
Plastique souple (film)	Mis en balle en régie	Valorisation matière
Polystyrène	Mise en balle en régie - Les plastiques recyclés de l'ouest - Carquefou	Valorisation matière
Verre	Saint Gobain – Verallia - Verrerie de Vauxrot - Crouy	Valorisation matière
Déchets Electriques Electroniques et Electroménagers	Envie 44 - OCAD3E - Eco-Systèmes	Démantèlement, réparation, réemploi
Néons - lampes	ECOSYSTEME	Valorisation matière/énergétique
Piles & accumulateurs	Corepile	Valorisation matière/énergétique SCRELEC
Placoplatre	Brangeon Environnement	Valorisation matière
Gravats	Sécher Environnement	Valorisation par réemploi en remblais
Déchets Dangereux Spécifiques	SORED1 (hors filière) Eco DDS	Valorisation ou destruction selon toxicité des produits
Textile	Eco TLC – Le Relais	Valorisation matière
Huile de vidange	Sevia - Saint Jean d'Angely	Régénération
Huile végétale	3B	Régénération
Cartouches d'encre	Lever l'Encre	Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ	Valorisation matière
Coquilles d'huitres	Brangeon Environnement	Valorisation matière (concassage et alimentation volaille)
Pneus	ALLIAPUR	Valorisation matière
Déchets verts	Traitement par compostage en régie	Valorisation organique
Souches	Sécher environnement	Valorisation matière

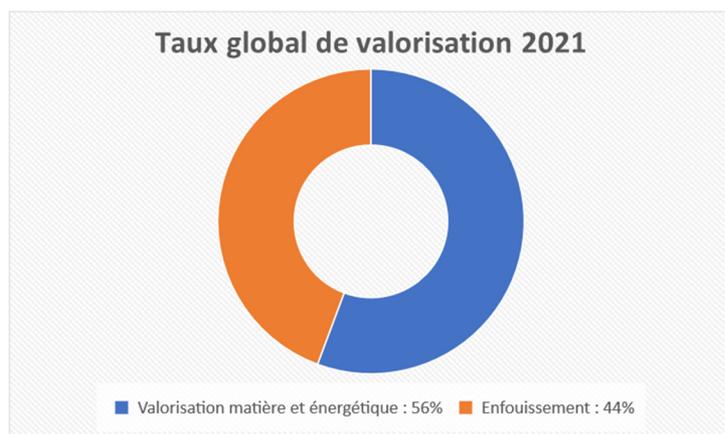
### 2.3.4 Compostage individuel

Le service a équipé 200 foyers supplémentaires au cours de l'année 2021 pour atteindre un taux d'équipement de 37% des foyers. 25 foyers ont bénéficié d'une aide financière d'un montant de 25 € à l'achat d'un composteur individuel.



### 2.3.5 Bilan du traitement des déchets

Le taux global de valorisation diminue de 5% en 2021 (56%) par rapport 2020 (61%). Cette baisse est due à l'augmentation des tonnages de tout-venant et de gravats (respectivement de 8% et de 36%) apportés en déchèteries.



Les déchets encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, le tout-venant et les gravats.

### 3- La Redevance incitative

Les tarifs votés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été reconduits en 2021. Avec un principe de tarification unique « particuliers professionnels » pour un même service rendu. Et une tarification différenciée pour les professionnels en cas de fréquence de collecte différente.

- Facturation au semestre
- Deux levées obligatoires par semestre
- Suppression de la possibilité de changer la fréquence de collecte en porte à porte plusieurs fois par an

### 4- Actions de communication

Une communication a été mise en place dès la fin de l'année 2020 par l'envoi du calendrier de collecte 2021 avec un rappel des nouvelles consignes de tri.

Du fait de la crise sanitaire, les animations scolaires ont été annulée au cours de l'année 2020-2021.

### 5- Les faits marquants

L'année 2021 a notamment été marquée par les faits suivants :

- Un travail d'identification des propriétaires des non référencés (bacs collectés sans rattachement à un usager) pour mettre à jour la base de données. Quarante bacs dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés ont été bloqués pour ne plus être collectés ;
- Le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours pour les professionnels qui ne justifient pas d'une forte production des déchets organiques au sens de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 ;
- La fermeture de déchèterie de Vallet les 14 & 15 septembre 2021. Le feu a provoqué d'importants dégâts sur le local de stockage des déchets dangereux et des déchets électriques. De nombreuses fissures, menaçant le bâtiment de s'effondrer.

### 6- Le bilan financier du service - Evolution budgétaire 2018-2021

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	3 114 024 €	3 376 416 €	3 441 608 €	3 598 286 €	3 917 356 €
Charges de personnel	533 922 €	612 188 €	752 114 €	736 849 €	719 891 €
Opération d'ordres de transfert entre section	346 621 €	304 756 €	297 079 €	363 807 €	321 500 €
Charges de gestion courante	12 714 €	90 172 €	125 529 €	61 022 €	99 765 €
Charges financières	67 650 €	59 916 €	54 646 €	46 601 €	40 918 €
Charges exceptionnelles	946 €	34 169 €	10 125 €	22 998 €	4 431 €
Dotations aux prévisions et dépréciations					49 684 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 075 877 €</b>	<b>4 477 618 €</b>	<b>4 681 101 €</b>	<b>4 829 562 €</b>	<b>5 153 544 €</b>
RECETTES FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent exercice précédent	1 126 595 €	1 427 166 €	1 399 612 €	1 486 747 €	1 495 459 €
Atténuation de charges	841 €	23 735 €	477 €	1 543 €	1 618 €
Opération d'ordres de transfert entre section	90 473 €	88 696 €	88 703 €	139 711 €	139 640 €
Redevance incitative et Vente de produits	3 667 584 €	3 836 586 €	4 011 231 €	3 897 515 €	4 162 449 €
Autres produits de gestion courante	644 597 €	496 244 €	656 334 €	798 204 €	690 627 €
Subvention d'exploitation	36 349 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	65 €	4 803 €	11 491 €	1 302 €	1 526 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 566 505 €</b>	<b>5 877 229 €</b>	<b>6 167 848 €</b>	<b>6 325 022 €</b>	<b>6 491 319 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 490 628 €</b>	<b>1 399 612 €</b>	<b>1 486 747 €</b>	<b>1 495 459 €</b>	<b>1 337 775 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (€/habitant)</b>	<b>31 €</b>	<b>30 €</b>	<b>31 €</b>	<b>32 €</b>	<b>28 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent</b>	<b>364 033 €</b>	<b>-27 554 €</b>	<b>87 135 €</b>	<b>8 713 €</b>	<b>-157 685 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE sans report d'excédent (€/habitant)</b>	<b>8 €</b>	<b>-1 €</b>	<b>2 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-3 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent</b>	<b>620 181 €</b>	<b>188 506 €</b>	<b>295 511 €</b>	<b>232 809 €</b>	<b>24 175 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE REEL sans opérations ordres et report d'excédent (€/habitant)</b>	<b>13 €</b>	<b>4 €</b>	<b>6 €</b>	<b>5 €</b>	<b>1 €</b>
<i>Population INSEE</i>	<i>47335</i>	<i>47573</i>	<i>47932</i>	<i>48191</i>	<i>48841</i>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	283 688 €	0 €	0 €	0 €
Opération d'ordre de transfert entre section	90 473 €	88 696 €	88 703 €	139 711 €	139 640 €
Opérations patrimoniales	27 729 €	0 €	0 €	0 €	53 €
Emprunts et dettes assimilés	136 540 €	137 126 €	137 732 €	119 635 €	119 635 €
Immobilisations incorporelles	19 404 €	0 €	31 766 €	456 €	0 €
Immobilisations corporelles	64 243 €	78 470 €	174 734 €	116 653 €	95 371 €
Immobilisations en cours	1 130 403 €	85 880 €	13 447 €	2 391 €	49 818 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 468 792 €</b>	<b>673 860 €</b>	<b>446 381 €</b>	<b>378 846 €</b>	<b>404 516 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent exercice précédent	550 864 €	0 €	42 671 €	177 148 €	189 107 €
Opération d'ordre de transfert entre section	346 621 €	304 756 €	297 079 €	363 807 €	321 500 €
Opérations patrimoniales	27 729 €	0 €	0 €	0 €	53 €
Subventions d'investissements	0 €	258 956 €	260 724 €	0 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	259 890 €	152 819 €	23 054 €	26 999 €	20 731 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	20 731 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 185 105 €</b>	<b>716 531 €</b>	<b>623 529 €</b>	<b>567 954 €</b>	<b>552 123 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-283 688 €</b>	<b>42 671 €</b>	<b>177 148 €</b>	<b>189 107 €</b>	<b>147 607 €</b>